



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL ET
INTERDEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET
D'ENTRETIEN DE LA THEVE, DE LA VIEILLE THEVE, DE
LA NOUVELLE THEVE, DU RU SAINT-MARTIN ET DE
LEURS AFFLUENTS**

SIEGE SOCIAL

48 rue d'Hérivaux
Château de la Borne Blanche
60260 LAMORLAYE

Dossier suivi par :

Romain Chevereau Technicien du SITRARIVE
TEL PORT: **06.98.88.60.89**

Objet : Avis sur la Consultation publique relative à l'épandage du méthaniseur sur EVE

Madame, Monsieur,

Après avoir pris connaissance du projet d'extension du méthaniseur, de nombreuses questions se posent. Pour rester dans le domaine de l'eau, le Syndicat mixte du bassin versant de la Thève (SITRARIVE) vous remercie de prendre note :

- Les CIVES nécessitent-elles un apport d'eau supplémentaire (arrosage) ?
Le réchauffement climatique impacte l'utilisation de l'eau en limitant dès maintenant le pompage des nappes et des rivières. Prise en compte par le projet ?
- Dans le rapport, la limitation de la quantité d'azote contenue dans les effluents d'élevage épandus annuellement est de 170 kg N/ha. Cette concentration est-elle identique en bordure de rivière ?
Un chiffre annuel reflète-t-il la réalité du quotidien, l'épandage se faisant ponctuellement, conduisant à de fortes concentrations. L'impact ponctuel pendant la période d'épandage a-t-il été estimé, chiffré ? 170kgN/ha sur combien de jours ?
Quel sera l'impact de cette concentration ponctuelle sur la qualité de l'eau et la faune/flore ?
- La quantité de digestat épandue est-elle auto-suffisante ou un apport supplémentaire est nécessaire sur les parcelles ?
- Cives plus culture ne conduisent-elles pas à une sur exploitation des sols ? Et à leur appauvrissement ? Conséquences à court et plus long terme ?
- Quels sont les impacts du digestat à plus long terme sur les eaux profondes ?

En vous remerciant des réponses que vous nous apporterez, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'enquêteur, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Président du SITRARIVE,
Yves DULMET